

Lettre d'informations

février
2023



LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

En 2017, le Cirque de Navacelles a obtenu le label **Grand Site de France**. Cette labellisation est la reconnaissance des actions menées autour d'un **Site classé** pour répondre aux enjeux de fréquentation, tout en préservant la qualité des paysages et le dynamisme du territoire.

Le label Grand Site de France est attribué pour une période de 6 ans à l'issue de laquelle le **renouvellement** est possible suite à une candidature présentant le bilan des actions menées et un nouveau plan d'actions pour les 6 prochaines années. Le processus de renouvellement est en cours sur le territoire du Grand Site du Cirque de Navacelles.

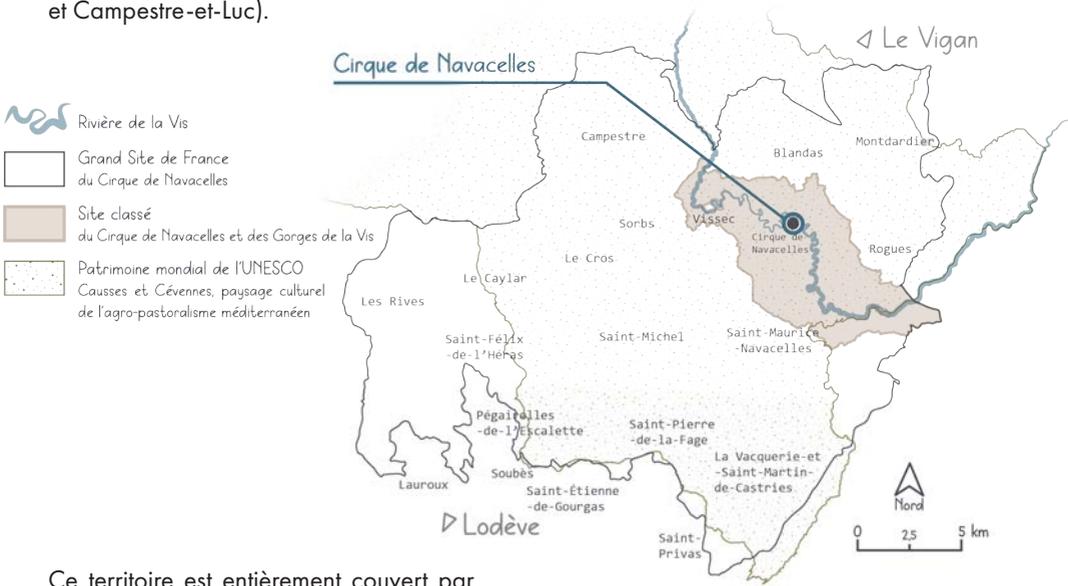
Le **Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles** est la structure attributaire du label Grand Site de France. Il a pour objectifs **la protection, la gestion et la mise en valeur** du Grand Site par la mise en œuvre d'un programme d'actions sur le long terme.

Le Syndicat mixte, organisation publique, permet de cristalliser des financements au bénéfice du territoire. Les actions menées prennent en compte le développement local pour permettre **un accueil de qualité** des visiteurs dans le respect de **l'environnement**, du **cadre de vie** des habitants, de **l'identité** et de **l'authenticité** des lieux.

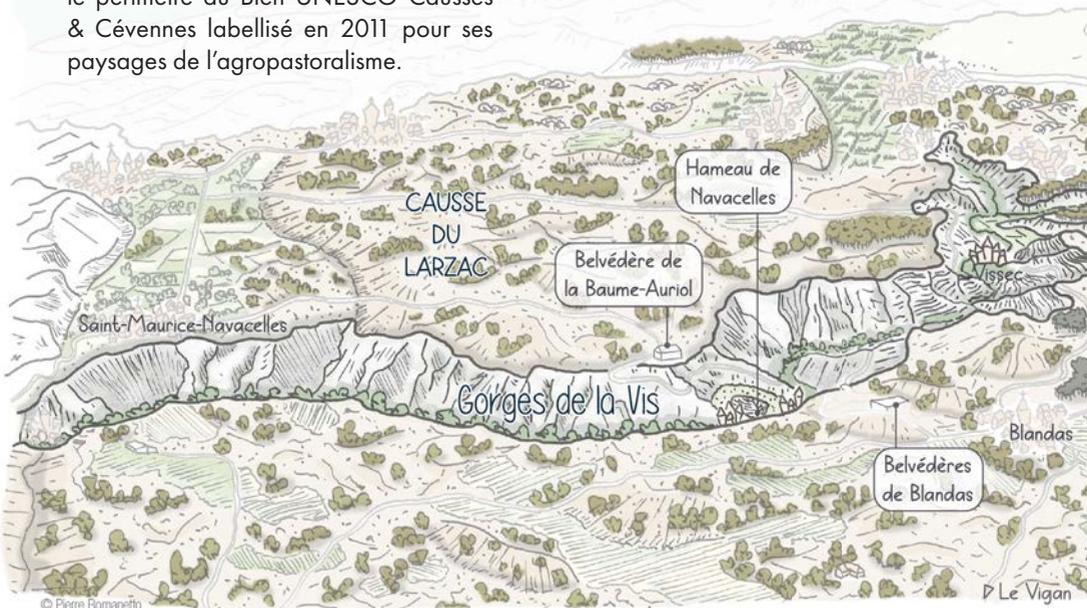
Ce label est la reconnaissance de la qualité de la gestion du territoire, il n'apporte aucune contrainte réglementaire.

LE TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Le Grand Site de France du Cirque de Navacelles s'étend sur 19 communes gardoises et héraultaises sur plus de 46 000 hectares. Au cœur, le Site classé du Cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis concerne une partie des **3 causses** (Larzac méridional, Blandas et Campestre-et-Luc).



Ce territoire est entièrement couvert par des sites Natura 2000 et compris dans le périmètre du Bien UNESCO Causses & Cévennes labellisé en 2011 pour ses paysages de l'agropastoralisme.



LES 6 PERCEPTIONS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Ces 6 axes d'étude du territoire permettent de définir un ensemble de valeurs paysagères, c'est-à-dire les caractéristiques essentielles qui composent un paysage.

Les valeurs paysagères du Grand Site de France du Cirque de Navacelles sont fondées sur des éléments originaux, ponctuels ou répétitifs qui forgent son identité et son caractère unique. Par exemple, les menhirs, les dolmens ou les cromlechs qui ponctuent les causses peuvent être perçus comme une valeur paysagère : en très grand nombre, ils constituent un motif qui témoigne de l'occupation ancestrale des plateaux.

○ Le Cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis, un spectacle puissant à l'échelle des temps géologiques

○ L'immensité des causses : théâtre de l'agropastoralisme

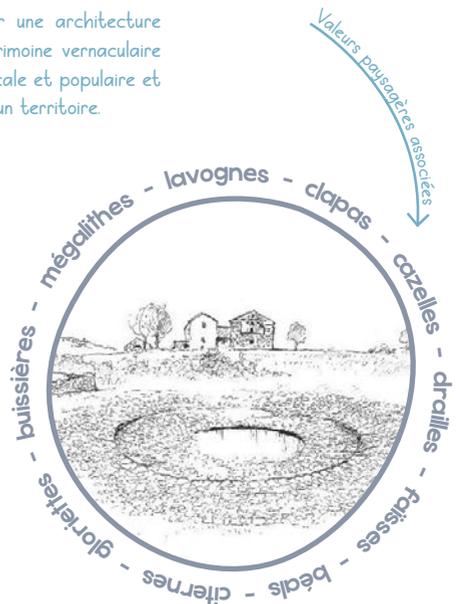
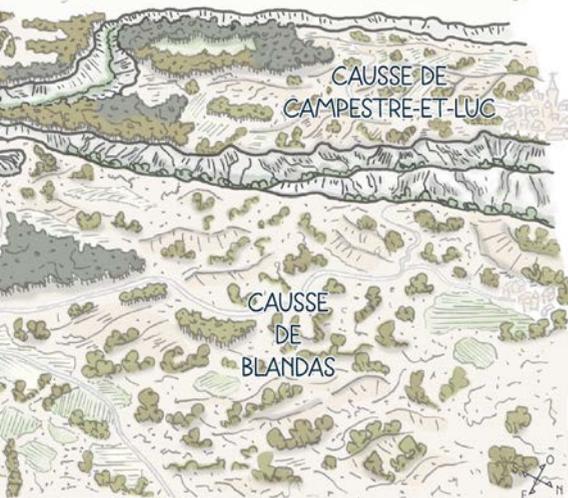
○ La présence discrète des prairies et les cultures

○ Des formes bâties sobres, intégrées dans le paysage

○ Des routes pittoresques, parfois vertigineuses, donnant à voir des paysages contrastés

○ Le patrimoine vernaculaire^{*}, témoignage de l'occupation ancestrale du territoire

* On parle d'architecture vernaculaire pour désigner une architecture propre à une région, à une époque donnée. Le patrimoine vernaculaire renvoie aux éléments qui caractérisent une culture locale et populaire et qui racontent l'histoire du quotidien des pratiques d'un territoire.



Les étapes de construction du Grand Site de France du Cirque de Navacelles

Deux Opérations Grand Site ont précédé l'obtention du label GSF en 2017. Ces démarches préalables permettent de construire durablement le projet Grand Site en identifiant les enjeux et les besoins d'un site soumis à une forte fréquentation.

1941

Premier classement du site du Cirque de Navacelles (uniquement la coquille), puis plusieurs extensions dont la dernière date de **2018** incluant **le Cirque de Navacelles, les Gorges de la Vis et les rebords de causses)**

à partir de 1^{ère} phase
1990 de l'Opération Grand Site de France

Création du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles

2007

2011

Inscription du Bien Causses & Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen

2008 2^{ème} phase
2015 de l'Opération Grand Site de France

2017

Obtention du label Grand Site de France



2024 - 2030

Renouvellement du label Grand Site de France

LES ACTIONS MENÉES ENTRE 2017 - 2022

Ci-après, voici quelques actions menées par le Syndicat mixte et ses partenaires sur le Grand Site.

La réhabilitation des espaces publics du hameau de Navacelles



Inauguré en Septembre 2022, la requalification des espaces publics du hameau de Navacelles est à la hauteur des ambitions souhaitées depuis plus de 12 ans : les qualités paysagères de l'ancien méandre sont retrouvées, les flux de fréquentation sont contenus et le cadre de vie préservé. L'implication de tous les acteurs, financiers comme opérationnels, a permis de mener à bien ce projet.



○ La mise en place des navettes gratuites belvédères / hameau



Afin de limiter la concentration des véhicules au hameau de Navacelles, des navettes gratuites sont affrétées par la Région en saison estivale pour permettre aux visiteurs de stationner aux belvédères de Blandas ou de la Baume-Auriol. En Juillet-Août 2022, 14 627 personnes ont utilisé ces navettes (soit + de 5000 véhicules évités au hameau).

○ La requalification des belvédères permettant la découverte du Cirque



Lieux privilégiés de découverte du Cirque de Navacelles, les belvédères offrent des points de vue spectaculaire. Ils ont fait l'objet de mises en valeur pour accueillir et guider au mieux le visiteur.

○ Les écovolontaires : des bénévoles qui veillent sur le site en saison estivale



Depuis 2012, chaque année de jeunes bénévoles s'engagent pour patrouiller sur les sentiers (feux, déchets), délivrer des informations touristiques, sensibiliser aux enjeux écologiques, etc... Ces écovolontaires permettent une gestion des flux de visiteurs (accueil au hameau) et de cadrer leurs pratiques (rappel de la réglementation en Site classé).

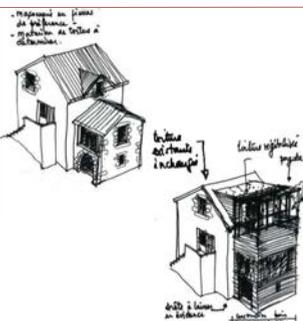
○ La Charte paysagère & architecturale du Grand Site

Rédigée en partenariat avec les CAUE du Gard et de l'Hérault, la Charte du Grand Site permet d'accompagner les projets de construction ou de réhabilitation pour préserver les paysages du territoire (recommandations et conseils).

Extensions

« Reproduire ou ré-interpréter l'esthétique traditionnelle »

« S'inspirer de l'architecture des volumes existants »



Exemples de projets suivis

Création de vérandas et d'extensions

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT : CONSTRUIRE ENSEMBLE LE PROJET 2024 – 2030

Arrivé au terme de la première période de labellisation, le dossier de candidature pour le renouvellement du label Grand Site de France est en préparation. Ce dossier dresse le bilan de la période 2017-2022, relève les enjeux actuels du territoire et dessine les axes de travail et le plan d'actions qui guideront la deuxième période de label 2024-2030.

Les thématiques de travail et les projets qui en découleront ne sont pas hors sol : ils s'appuient sur un diagnostic de territoire, ainsi que sur de nombreux moments d'échanges avec les acteurs du territoire : 9 rendez-vous ont été proposés en 2022 avec plus de 70 participants (33 organismes représentés). Parmi ces moments de concertation, on peut notamment citer :

● La balade paysagère

Le 25 octobre 2022, le Syndicat mixte proposait une journée sur le terrain entre élus, techniciens et services de l'État concernés par le Grand Site. Cette visite collective du Grand Site a réuni un large panel d'acteurs qui se sont exprimés sur les enjeux du territoire : ce qui pose problème, ce qui fonctionne, ce qui est fragile à maintenir, ce qui est nécessaire de conforter, etc... Plusieurs thématiques ont émergé (l'agriculture, le tourisme, la place des habitants, la préservation du patrimoine,...) suite aux échanges et aux retours d'expériences.

Comment décrivez-vous le paysage que vous avez devant vous ?



Carnet de visite résumant la journée en téléchargement sur le site internet du Syndicat mixte.

○ L'atelier " carte-postale "

Cette animation, proposée lors de la journée de terrain, permet d'exprimer, autrement que par la parole, l'attachement au territoire, nos envies pour les paysages de demain et les moyens d'actions pour y parvenir.

RECTO



Exprimer les enjeux et les envies pour demain :
dessinez un croquis, une carte mentale ou un schéma du territoire ou d'un lieu particulier à l'horizon 2030

VERSO

4 mots / 4 verbes pour exprimer vos attentes du label Grand Site de France



Décrire votre attachement au territoire : rédigez un court texte sur un lieu qui vous émeut sur le territoire du Grand Site de France



Ces cartes constituent une très belle matière à exploiter pour préciser les enjeux de renouvellement du label GSF.

○ Les Commissions Fréquentation / Interprétation et Grand Paysage

Ces trois Commissions thématiques ont pour finalité de regrouper les élus et les techniciens de différentes structures autour des questions de gestion de la fréquentation touristique, de la valorisation des patrimoines ou encore de la préservation des paysages. Réunions d'échanges ou ateliers de concertation, ces Commissions soulignent de nombreuses thématiques de travail et font émerger des pistes d'actions possibles pour 2024-2030.

○ Le questionnaire aux habitants et habitantes du Grand Site



Courant 2023, un questionnaire est adressé à tous les habitants du Grand Site afin de recueillir leurs attachements au territoire et ce qu'ils attendent du projet de renouvellement du label Grand Site de France.



○ À venir : l'atelier " Spatialis'Actions ! "

Au mois de mars un atelier rassemblera toute une mosaïque d'acteurs pour travailler le plan d'actions 2024-2030. L'objectif sera de spatialiser des mesures en leur attribuant un degré de priorité (projets à réaliser sur le long, moyen ou court terme).



En ce début d'année 2023, nous vous invitons à prendre part à la **construction du projet de territoire** du Grand Site de France du Cirque de Navacelles.
N'hésitez pas à remplir le questionnaire qui nous permettra de concevoir et de mener des **actions cohérentes** au plus proche des souhaits des habitants du territoire.



**Le président, Laurent Pons,
& l'équipe du Syndicat mixte du Cirque de Navacelles**